RÈGLEMENT

Concours - Halloween Marché central 2026

1. GÉNÉRALITÉS

Le concours Halloween Marché Central 2026 (ci-après, le « concours ») est tenue par Groupe immobilier QuadReal (ci-après, l'« Organisateur »), pour le centre commercial Marché Central, 9187, boulevard de l'Acadie, Montréal (Québec) H4N 3K1 (ci-après, le « Centre »), **le samedi 31 octobre 2026**, de **11 h 00 à 16 h 00 HE** (ci-après, la Période de la promotion »). Les participations doivent être enregistrées durant cette Période.

2. ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse à toute **personne résidant au Québec** et **âgée de dix-huit (18) ans ou plus** au moment de sa participation, et exclut le personnel du Centre, les propriétaires et le personnel des magasins, boutiques et commerces de services du Centre, ainsi que les membres de leurs familles respectives et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés. Sont aussi exclus les employés, agents et représentants de la Régie des alcools, des courses et des jeux, des sociétés, des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de matériel et de services affiliés au Centre et liés à la Promotion, ainsi que leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

3. POUR PARTICIPER AU CONCOURS (aucun achat requis)

Pour participer, la personne doit se présenter à la Place Centrale du Marché Central, dans la zone d'activation de l'événement d'halloween, et rencontrer l'ambassadeur responsable du concours.

3.1 Conditions d'admissibilité et nombre de piges autorisées

Pour être admissible à participer, la personne doit être abonnée à au moins l'un des réseaux sociaux officiels du Marché Central (Facebook ou Instagram) et en faire la preuve à l'ambassadeur à l'aide de son appareil mobile. Si la personne n'est pas en mesure de s'abonner à l'un des réseaux sociaux officiels du Marché Central, elle pourra, à titre d'alternative, fournir son prénom, son nom et son adresse courriel à l'ambassadeur afin d'être inscrite à l'infolettre du Marché Central et ainsi être admissible au concours.

Une fois cette condition remplie, chaque participant admissible obtient le droit d'effectuer une (1) pige au hasard parmi les billes colorées contenues dans un récipient prévu à cet effet.

Chance supplémentaire de gagner : chaque participant peut obtenir une (1) pige supplémentaire en étant également abonné à au moins l'un des réseaux sociaux officiels d'Allô mon Coco Marché Central (Facebook ou Instagram) et en présentant une preuve de cet abonnement à l'ambassadeur à l'aide de son appareil mobile.
La transmission du prénom, du nom et de l'adresse courriel ne constitue pas une méthode de participation admissible pour obtenir cette chance supplémentaire. Seul l'abonnement à l'un des réseaux sociaux d'Allô mon Coco Marché Central permet d'obtenir une deuxième pige.

Avant d'effectuer toute pige, le participant doit présenter à l'ambassadeur les preuves d'abonnement requises. L'ambassadeur vérifiera les conditions d'admissibilité et déterminera le nombre de piges auxquelles le participant a droit, soit une (1) ou deux (2) piges, selon les conditions remplies.

3.2 Attribution des prix

Les prix sont attribués selon la couleur de la bille pigée et le respect des conditions d'admissibilité suivantes :

- **Bille bleue :** le participant remporte une (1) carte-cadeau Marché Central d'une valeur de 10 $, à condition d'avoir préalablement confirmé son abonnement à l'un des réseaux sociaux officiels du Marché Central ou son inscription à l'infolettre du Marché Central. Limite d'un (1) certificat-cadeau Marché Central par participant pour toute la durée du concours.
- **Bille verte :** le participant remporte un (1) certificat-cadeau d'une valeur de 10 $ chez Allô mon Coco Marché Central, à condition d'avoir préalablement fourni une preuve d'abonnement à l'un des réseaux sociaux officiels d'Allô mon Coco Marché Central. Limite d'un (1) certificat-cadeau Allô mon Coco Marché Central par participant pour toute la durée du concours.
- **Bille de toute autre couleur :** le participant ne remporte aucun prix.

Chaque participant peut effectuer un maximum de deux (2) piges pendant toute la durée du concours, sous réserve du respect des conditions de participation.

Les prix sont attribués instantanément aux participants admissibles ayant pigé une bille gagnante, sous réserve de la vérification de leur admissibilité et de la disponibilité des prix.

Une limite d'une (1) participation par personne pour toute la Période du concours s'applique, cette participation pouvant comprendre une (1) ou deux (2) piges selon les conditions remplies. Toute tentative d'obtenir plus d'une participation, notamment par l'utilisation de plusieurs adresses courriel ou de différentes identités, pourra entraîner l'annulation de l'ensemble des participations concernées.

Aucun achat n'est requis pour participer.

Toutes les participations doivent être effectuées pendant la Période du concours. Toute participation effectuée avant le début ou après la fin de cette période sera considérée comme inadmissible.

4. PRIX

Carte-cadeau Marché Central

- Prix : une (1) carte-cadeau Marché Central de 10 $ (bille bleue)
- Nombre total de personnes gagnantes : 50
- Valeur totale des prix : 500 $

Carte-cadeau Allô mon Coco Marché central

- Prix : une (1) carte-cadeau Allô mon Coco Marché Central de 10 $ (bille verte)
- Nombre total de personnes gagnantes : 50
- Valeur totale des prix : 500 $

Les prix sont offerts en quantité limitée et seront attribués jusqu'à épuisement des stocks. La disponibilité des différents prix peut varier d'une journée à l'autre. Le Marché Central et

Allô mon Coco Marché Central se réservent le droit de remplacer un prix par un autre de valeur égale ou supérieure, à sa seule discrétion, si un prix annoncé n'est plus disponible.

Les prix ne sont ni échangeables, ni monnayables, ni transférables.

5. REMISE DES PRIX

Les prix sont attribués automatiquement selon la couleur de la bille pigée par le participant. L'ambassadeur sur place remettra le prix correspondant aux personnes gagnantes.

Afin d'être déclarée gagnante, la personne ayant obtenue un prix devra **signer la formule de déclaration et répondre correctement à la question mathématique** y figurant. Elle recevra alors son prix. À défaut de respecter toute condition prévue au présent règlement, la personne participante ne recevra pas son prix, et ce dernier sera remis en circulation afin d'être attribué.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

A. Ce règlement sera disponible sur le site Web du Centre pendant la Période de la promotion.

B. Toute personne participant à cette promotion ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement et de nature à être injuste envers les autres participants pourra être automatiquement disqualifiée et adressée aux autorités judiciaires compétentes.

C. Les prix devront être acceptés tels que décrits au présent règlement et ne pourront être substitués à un autre prix ou être échangés, en partie ou en totalité, contre de l'argent sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe ci-dessous.

D. Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de son contrôle et non liées aux gagnants, l'Organisateur ne pourrait attribuer un prix tel que décrit au présent règlement, en tout ou en partie, il se réserve le droit d'attribuer un prix de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur du prix en argent.

E. L'Organisateur, les employés, agents et représentants des sociétés, des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de matériel et de services affiliés au

Centre et liés à cette promotion ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à annuler cette promotion, à l'écourter, à la prolonger, à la reporter ou à en modifier les conditions, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la Période de la promotion.

F. En acceptant son prix, toute personne gagnante décharge de toute responsabilité l'Organisateur et ses partenaires, de même que leurs dirigeants, employés et mandataires pour tout dommage de quelque nature que ce soit, peine, amende, pénalité ou frais de justice raisonnables qu'elle pourrait subir dans le cadre de l'utilisation de son prix.

G. En participant à cette promotion, toute personne gagnante autorise l'Organisateur et ses représentants à utiliser, si requis, ses nom, photographie, image, déclarations relatives au prix et/ou lieu de résidence à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération. Les renseignements personnels recueillis dans le cadre de cette promotion sont utilisés exclusivement pour administrer le concours et ne seront ni vendus ni partagés.

H. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement à des fins d'intervention pour tenter de régler ledit problème.

RULES

Marché Central Halloween 2026 - Contest

1. GENERAL

The Marché Central Halloween 2026 Contest (the "Contest") is organized by QuadReal Property Group (the "Organizer") on behalf of Marché Central, located at 9187 Boulevard de l'Acadie, Montréal, Québec H4N 3K1 (the "Shopping Centre"), on **Saturday October 31, 2026**, between **11:00 a.m. (ET) and 4:00 p.m. (ET)** (the "Promotion Period"). All entries must be submitted during the Promotion Period.

2. ELIGIBILITY

This Contest is open to all legal **residents of Québec** who are **eighteen (18) years of age or older** at the time of entry. The following individuals are not eligible to participate: employees of the Shopping Centre; owners, managers, and employees of the Shopping Centre's stores, boutiques, and service providers; members of their immediate families and persons living in the same household; as well as employees, agents, and representatives of the Régie des alcools, des courses et des jeux, advertising and promotional agencies, prize suppliers, and any companies or service providers involved in the administration of the Contest, together with their spouses (whether married or common-law) and any persons living in the same household.

3. HOW TO PARTICIPATE (NO PURCHASE NECESSARY)

To participate, individuals must visit the Central Square (Place Centrale) at Marché Central, within the Halloween event activation area, and meet with the ambassador responsible for the contest.

3.1 Eligibility Requirements and Number of Draws Allowed

To be eligible to participate, individuals must follow at least one of Marché Central's official social media accounts (Facebook or Instagram) and provide proof to the contest ambassador using their mobile device. If an individual is unable to follow one of Marché Central's official social media accounts, they may, as an alternative, provide their first name,

last name, and email address to the ambassador to subscribe to Marché Central's newsletter and thereby become eligible to participate in the contest.

Once this requirement has been met, each eligible participant is entitled to one (1) random draw from the coloured balls contained in a designated container.

Additional Chance to Win: Each participant may obtain one (1) additional draw by also following at least one of Allô mon Coco Marché Central's official social media accounts (Facebook or Instagram) and providing proof of this subscription to the contest ambassador using their mobile device. Providing a first name, last name, and email address does not constitute an eligible method of participation to obtain this additional draw. Only following one of Allô mon Coco Marché Central's official social media accounts qualifies a participant for a second draw.

Before making any draw, participants must present the required proof of subscription to the contest ambassador. The ambassador will verify eligibility requirements and determine the number of draws each participant is entitled to, either one (1) or two (2), based on the conditions met.

3.2 Prize Allocation

Prizes are awarded based on the colour of the ball drawn and compliance with the following eligibility requirements:

- **Blue ball:** The participant wins one (1) Marché Central gift card valued at $10, provided they have previously confirmed that they follow at least one of Marché Central's official social media accounts or are subscribed to Marché Central's newsletter. Limit of one (1) Marché Central gift card per participant for the entire duration of the contest.
- **Green ball:** The participant wins one (1) $10 gift certificate for Allô mon Coco Marché Central, provided they have previously presented proof that they follow at least one of Allô mon Coco Marché Central's official social media accounts. Limit of one (1) Allô

mon Coco Marché Central gift card per participant for the entire duration of the contest.

- **Ball of any other colour:** The participant does not win a prize.

Each participant may make a maximum of two (2) draws during the entire Contest Period, subject to compliance with the participation requirements.

Prizes are awarded instantly to eligible participants who draw a winning ball, subject to verification of their eligibility and prize availability.

A limit of one (1) entry per person applies throughout the Contest Period. Each entry may include one (1) or two (2) draws, depending on the eligibility requirements met. Any attempt to obtain more than one entry, including through the use of multiple email addresses or different identities, may result in the disqualification of all related entries.

No purchase is necessary to participate.

All entries must be made during the Contest Period. Any entry made before the beginning or after the end of this period will be deemed ineligible.

4. PRIZES

Marché Central gift card

- Prize: One (1) $10 Marché Central gift card (blue ball)
- Total number of winners: 50
- Total prize value: $500

Allô mon Coco Marché Central gift card

- Prize: One (1) $10 Allô mon Coco Marché Central gift card (green ball)
- Total number of winners: 50
- Total prize value: $500

Prizes are available in limited quantities and will be awarded while supplies last. The availability of individual prizes may vary from day to day. Marché Central and Allô mon Coco Marché Central reserves the right, at its sole discretion, to substitute any advertised prize with another prize of equal or greater value if the original prize is no longer available.

Prizes are non-exchangeable, non-redeemable for cash, and non-transferable.

5. PRIZE AWARDING

Prizes are awarded automatically based on the colour of the ball drawn by each participant. The on-site ambassador will present the corresponding prize to each winner.

To be officially declared a winner, the participant who has won a prize must sign the declaration form and correctly answer the mathematical skill-testing question included therein. The participant will then receive their prize.

Failure to comply with any of the conditions set out in these Official Contest Rules will result in the forfeiture of the prize, which will be returned to the prize pool and made available to another eligible participant.

6. GENERAL CONDITIONS

A. These Rules will be available on the Centre's website throughout the Promotion Period.

B. Anyone participating in this promotion or attempting to participate in a manner contrary to these Rules or unfair to other participants may be automatically disqualified and referred to the appropriate legal authorities.

C. Prizes must be accepted as described in these Rules and cannot be substituted for another prize or exchanged, in whole or in part, for cash, subject to the provision below.

D. In the event that the Organizer is unable, for reasons beyond its control and unrelated to the winners, to award a prize as described, in whole or in part, the Organizer reserves the right to award a prize of the same nature and equivalent value or, at its discretion, the monetary value of the prize.

E. The Organizer, employees, agents and representatives of the companies, advertising and promotional agencies, prize suppliers, material suppliers and service providers affiliated with the Centre shall not be liable if, due to force majeure or circumstances beyond their control, they must cancel, shorten, extend, postpone or modify the promotion. They may, in all cases, extend the Promotion Period.

F. By accepting their prize, winners release the Organizer and its partners, as well as their directors, employees, and mandataries, from any liability for any damages, losses, penalties, fines, or reasonable legal fees they may incur in connection with the use of their prize.

G. By participating in this Contest, winners authorize the Organizer and its representatives to use, if required, their name, photograph, image, statements regarding the prize, and/or place of residence for advertising purposes, without compensation. Personal information collected for this promotion will be used solely to administer the Contest and will not be sold or shared.

H. Any dispute regarding the organization or conduct of this promotional contest may be submitted to the Régie des alcools, des courses et des jeux for a ruling. Any dispute regarding the awarding of a prize may be submitted to the Régie solely for the purpose of attempting to resolve the issue